



REGARD BÉTHEMONTOIS



SOMMAIRE

L'éditorial	3
Agenda	4-5
Béthemont en fête	4
Concert avec Les Tonton Swingueurs	4
Soirée années 80	4
Commémoration 11 novembre 1918	5
Soirée beaujolais	5
Noël des aînés	5
Animation de Noël	5
Informations du Conseil Municipal	6-8
Vie Locale	9-10
Attention aux faux démarcheurs !	9
Renouvellement des titres d'identité	9
Le stationnement est interdit sur les trottoirs	10
Les nuisances sonores	10
L'enlèvement des ordures ménagères	10
Élagage	10
Le Dossier	11-15
Budget 2023	13
Infos Travaux	16
La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	17
Vie Scolaire	18-21
Bibliothèque Municipale	22-23
Ça s'est Passé à Béthemont	24-31
Galette des Rois	24
Après-midi crêpes, loto des aînés	25
Week-end jeux de société	26
Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie	27
Chasse aux œufs	28
Les nuits des forêts	29
Feu de la Saint jean	30
Sortie des aînés à Meaux	31

Mairie de Béthemont-la-Forêt

Rue de Montubois

Tel: 01 34 69 27 01

Fax: 01 34 08 07 25

mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

Couverture : La fête des écoles de Béthemont-La-Forêt et Chauvry - Juin 2023

Rédaction, photos et impression réalisées par l'Equipe Municipale



Chères Béthemontoises,
Chers Béthemontois,

Cette parenthèse estivale, aura été, je l'espère, reposante et régénérante pour vous et votre famille.

Au moment où je rédige cet éditorial, le personnel de nos communes s'affairent pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles le jour de la rentrée des classes qui approche à grands pas. L'éducation est l'une de nos priorités, car il est fondamental d'apporter à vos enfants et aux équipes

enseignantes des conditions de travail optimales et toujours plus agréables.

Le 5 avril dernier, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 pour un montant de 1 710 618 euros. Si la part consacrée au fonctionnement est restée stable par rapport à l'année précédente, le Conseil Municipal a décidé en investissement d'engager les travaux de réfection de la voirie de la rue de la Vieille France, la mise en souterrain des réseaux de téléphonie et d'électricité, ainsi que la modernisation de l'éclairage public. Ce sera pour cette mandature les travaux les plus conséquents tant du point de vue financier que structurant pour notre village. Cette opération a pu se réaliser grâce aux subventions obtenues de nos partenaires et de notre capacité d'autofinancement.

Nous avons aussi voté les taux d'imposition pour les taxes foncières et d'habitations. Tout comme la Communauté de Communes, vos élus ont décidé de ne pas augmenter la pression fiscale communale, seule la revalorisation des bases de 7% décidée par le Gouvernement s'appliquera. Toutefois, in fine, vous constaterez au global une augmentation de votre imposition due d'une part à la revalorisation des bases, mais aussi, due à la taxe GEMAPI perçue par les 4 syndicats présents sur le territoire de notre intercommunalité qui ont la mission de gérer les milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Pour bien débiter cette rentrée, comme il est de tradition, le Comité des Fêtes, les parents d'élèves et les bénévoles vous invitent à retenir votre week-end du 9 et 10 septembre pour participer à notre traditionnelle fête communale, lieu d'échange et de convivialité, où j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée.

Avec mon fidèle dévouement,

Didier DAGONET
Maire de Béthemont-la-Forêt

BÉTHEMONT EN FÊTE



Dès à présent, pensez à réserver votre week-end du 9 et 10 septembre pour participer à notre traditionnelle fête communale.

Au programme : fête foraine, animations pour les enfants, restauration sur place samedi soir et le dimanche midi, retraite aux flambeaux et feu d'artifice le samedi soir.

SOIRÉE ANNÉES 80



Le samedi 21 octobre, à partir de 19h30, le Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt vous accueille pour sa désormais traditionnelle soirée automnale.

Après la choucroute Alsacienne de l'année dernière, nous ferons étape cette année dans l'Oued « Laos du Ronceray » pour dîner autour d'un couscous. Ce repas sera suivi d'une soirée dansante « Années 80 ». N'hésitez pas à venir déguisés

Après le succès de l'année dernière, n'oubliez pas de réserver.

CONCERT AVEC LES TONTON SWINGUEURS



Le samedi 23 septembre à 19h, un concert gratuit dans l'église Notre Dame de la Pitié organisé par le Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt.

Les Tontons Swingueurs en direct live. Ce duo d'excellents musiciens vous enchantera les oreilles.

Bien sûr à l'entr'acte rafraichissements et sandwiches vous seront proposés.

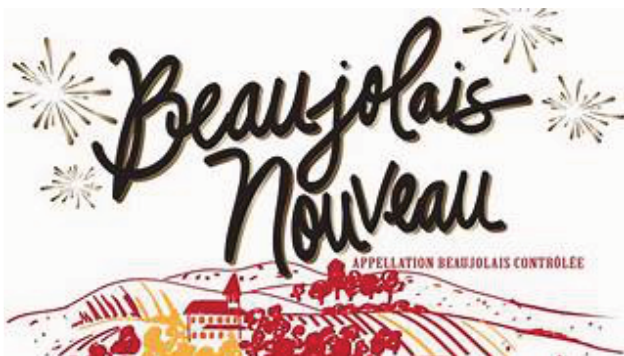
COMMÉMORATION

DU 11 NOVEMBRE 1918



Le samedi 11 novembre, la commune de Béthemont-la-Forêt vous convie à la cérémonie du souvenir qui se déroulera au cimetière communal à 9 heures 30.

Cette cérémonie sera suivie d'une collation pour les jeunes et d'un vin d'honneur pour les adultes.



SOIRÉE BEAUJOLAIS

Le vendredi 17 novembre, à partir de 19h30, nous aurons le plaisir de vous accueillir dans la cour de l'école pour célébrer le Beaujolais Nouveau. Autour d'une planche de charcuterie, de fromages nous dégusterons ce doux breuvage dans une ambiance sympathique.

Venez nombreux.

NOËL DES ÂÎNÉS



Les membres du Centre Communal d'Action Sociale et le Conseil Municipal seront heureux d'accueillir, à l'occasion de la réception de fin d'année nos aînés le samedi 9 décembre à partir de 11h00.

ANIMATION DE NOËL

Le Père Noël donne rendez-vous aux petits et grands le samedi 16 décembre à partir de 17h30 dans la cour de l'école pour participer aux animations de Noël.

A cette occasion, les enfants pourront rencontrer le Père Noël et déposer leur lettre.



VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL – 05 AVRIL 2023

Approbation du Compte-Administratif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Monsieur Didier Dagonet, Maire, étant sorti au moment du vote,

Approuve le compte-administratif 2022 de la commune de Béthemont-la-Forêt dont les résultats par section sont les suivants :

Section de fonctionnement	85 779,78 €
Section d'investissement	120 248,20 €

Approuve les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

Dépenses	75 677,05 €
----------	-------------

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve l'affectation de résultats comme tel :

- L'inscription de 5 779,78 € au chapitre 002 - excédents de fonctionnement reportés ;
- L'inscription de 44 571,15 € au chapitre 001 - excédents d'investissement reportés ;
- L'inscription de 80 000,00 € à l'article 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés.

Approbation du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve le budget primitif 2023 tel que présenté :

Section de fonctionnement :	659 878,78 €
Section d'investissement :	1 050 740,00 €

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 1 710 618,78 €.

Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte les taux d'imposition locale pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 35.35 %
- Taxe foncière (non bâti) : 124.84 %
- Taxe d'habitation : 17.20 %

Participation financière aux syndicats au titre de l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le tableau des participations aux syndicats pour l'année 2023 comme suit :

	Montant
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES)	80 600,00 €
Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)	288,15 €
Syndicat Mixte Oise Pays de France	1 162,00 €

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2023 comme suit :

Association	Montant
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt	3000,00 €
Association des Secrétaires Généraux du Val d'Oise	50,00 €
Association les Chemins de la Musique	200,00 €
Association Les Croqueurs de Pommes	150,00 €
Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	50,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100,00 €
Union des Maires du Val d'Oise	90,42 €
A.M.F.	77,00 €
A.M.I.F.	38,18 €
I.F.A.C.	50,00 €

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Fond Vert pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse,

Approuve le plan de financement, comme tel :

• Coût prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public HT :	97 932,00 €
• Subvention SDEVO éclairage public :	9 793,20 €
• Subvention Département rénovation énergétique :	24 400,00 €
• Subvention Fond Vert :	43 739,00 €
• Part Communale :	24 415,80 €

Demande de subvention dans le cadre du dispositif ARCC Voirie 2023 du Conseil départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le projet d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse,

Approuve, le plan de financement, comme tel :

• Coût prévisionnel des travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie et d'électricité HT :	227 148,00 €
• Subvention Conseil Départemental du Val d'Oise ARCC 2023 :	45 000,00 €
• Subvention SDEVO :	70 244,45 €
• Part Communale :	111 903,55 €

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier des subventions au titre du dispositif ARCC Voirie 2023.

Demande du fond de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le plan de financement comme suit :

• Coût prévisionnel de l'opération H.T :	404 400,00 €
• Fond de concours de la CCVO3F :	37 520,00 €
• Contrat rural :	277 830,00 €
• Part communale :	89 050,00 €

Autorise, le Maire à faire la demande du fond de concours auprès de la CCVO3F,

015-2023 : Demande d'une participation financière auprès du SIARE pour les travaux de canalisation de la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots

Considérant, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 39 800,00 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le projet des travaux de canalisation de la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots situé à l'angle de la rue des Petits Pavés et de la rue de la Vieille France,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès du SIARE pour les travaux de canalisation de la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots.

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL – 09 JUIN 2023

Décision modificative n°1 au budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2023 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Budget primitif	Montant de la décision modificative	DM n°1
Recettes d'investissement					
	1641	Emprunts en euros	214 000,00€	- 75 677,05 €	138 322,95 €
16	16	Emprunts et dettes assimilées	214 000,00€	- 75 677,05 €	138 322,95 €
R001	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	44 571,15 €	+ 75 677,05 €	120 248,20 €

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL – 13 JUILLET 2023

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 130 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

Décide, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie, présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 130 000.00 euros,
- Durée : 12 mois,

Autorise, le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat,

Souscription d'un prêt relais pour le financement des travaux rue de la Vieille France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, l'offre de prêt relais, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 320 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

Décide, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie, présentant les caractéristiques suivantes :

Objet : Pré-financement FCTVA/Subvention

Nom du projet : Travaux rue de la Vieille France

Montant du crédit relais : 320 000.00 €

Durée : 2 ans

Autorise, le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

ATTENTION AUX FAUX DÉMARCHEURS !

De faux professionnels (plombiers, policiers, éboueurs, etc.) peuvent tenter de s'introduire chez vous pour vous voler.

N'ouvrez jamais votre porte à des inconnus.

Vol à la fausse qualité et faux démarchages. Ce type de cambriolage, appelé « vol à la fausse qualité », consiste pour les malfaiteurs à se présenter à votre domicile avec des uniformes (policiers, postiers, plombiers, agent EDF...) et à vous faire croire qu'il leur est indispensable de pénétrer dans votre habitation (fausses enquêtes, faux relevés à effectuer, etc.).

Une fois ces personnes entrées dans votre domicile, elles tentent de détourner votre attention et profitent de ce laps de temps pour dérober de l'argent ou des objets de valeur.

Conseils de prévention et de prudence :

- Si la personne se présente à votre porte ou à l'interphone, utilisez systématiquement le judas ou l'entrebâilleur.
- Ne laissez personne entrer chez vous.
- Demandez à voir une carte professionnelle même si la personne est en tenue d'uniforme.
- Soyez très vigilant envers les personnes susceptibles de proposer des services à domicile.
- Ne remettez aucun document d'identité, de relevé bancaire ou toute autre information vous concernant.
- Ne signez aucun document concluant un contrat.
- Ne communiquez pas vos coordonnées téléphoniques.
- Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, alertez la Gendarmerie ou la Mairie.



RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITÉ : CHOISISSEZ LE BON MOMENT POUR EFFECTUER VOS DÉMARCHES !



Votre carte d'identité ou votre passeport arrivent bientôt à expiration et vous comptez voyager à l'étranger ou passer un examen ?

Vérifiez dès à présent la validité de vos titres d'identité et n'attendez pas le dernier moment pour les renouveler.

Il est fortement recommandé d'entamer vos démarches de renouvellement de titres et de prendre rendez-vous en mairie à compter de six mois avant la date d'expiration de votre pièce d'identité.

Vous serez ainsi certain d'avoir votre titre à jour lorsque vous en aurez besoin ! **Nouveau !** Un moteur de recherche de rendez-vous est disponible afin de vous faciliter

la prise de rendez-vous en mairie pour une première demande ou le renouvellement de vos titres d'identité. Pour y accéder, rendez-vous sur le site ants.gouv.fr

Attention : le renouvellement de sa carte d'identité ou de son passeport est possible, **mais n'est pas obligatoire** lorsque l'on change d'adresse ou de nom d'usage. Vous pouvez différer ou éviter le renouvellement de vos documents si vous vous trouvez dans l'une de ces situations, mais que la date de validité de votre titre n'est pas dépassée. Notre conseil : la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil de votre dossier en mairie. Même si cette formalité n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée, car elle facilite la procédure de délivrance du titre.

NOUS SOUHAITONS VOUS RAPPELER LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE CIVISME POUR MAINTENIR NOTRE BIEN VIVRE AU SEIN DE NOTRE VILLAGE.

Le stationnement est interdit sur les trottoirs

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas gêner la circulation des piétons.

Est considéré comme gênant le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.



Nous vous rappelons que la Gendarmerie peut verbaliser les véhicules en infraction et le cas échéant prescrire une mise en fourrière du véhicule.

Les nuisances sonores

Il est nécessaire de rappeler quelques consignes pour respecter votre voisinage. Le bruit est une pollution qui gagne du terrain, respecter les autres, c'est aussi respecter notre

environnement. Alors entendons-nous sur quelques gestes civiques élémentaires : respecter les heures pour les travaux de bricolage (marteau, perceuse...) de jardinage (tondeuse, tronçonneuse ...) 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00 le samedi (arrêté préfectoral n° 2009-297).



L'enlèvement des ordures ménagères

La sortie des conteneurs est autorisée uniquement la veille au soir des jours de collecte.

Ces conteneurs doivent être rentrés, le plus tôt possible après la collecte.

Le calendrier des jours de collectes (ordures ménagères, verres, bacs jaunes), est disponible sur le site du syndicat de collecte des déchets : Tri-Or.fr.

Pour vos encombrants ou "monstres", vous pouvez les apporter en déchetterie ou faire appel au service de ramassage gratuit (n° vert : 0800 089 095)



Élagage

Les arbres et arbustes, plantés dans une propriété, ne doivent pas déborder sur le domaine public.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques.

Les végétaux ne doivent pas gêner le passage des piétons ni toucher aux câbles EDF et Télécommunications.





LE BUDGET 2023 / LES GRANDES LIGNES

Le budget de notre village pour l'année 2023 a été voté lors du Conseil Municipal du 5 avril dernier.

Il s'élève à **1 710 618,78 €**, dont 659 879 € en fonctionnement et 1 050 740 € en investissement.

Il a fait l'objet d'une modification le 9 juin 2023 qui ne touche pas les montants prévus en fonctionnement ni en investissement, mais seulement au niveau des reports.

Par rapport au budget 2022, le budget global est en forte progression (**+ 840 998 €**) avec, hors transfert vers la section d'investissement (182.976 €) une hausse de 4,88% sur le fonctionnement et une augmentation de 660.180 € sur les dépenses d'investissement.

En préambule, quelques commentaires généraux qui ont guidé l'élaboration de ce budget.

SITUATION FINANCIERE au 31 décembre 2022

Pour rappel, il est à noter que la politique de la commune est de générer sur chaque exercice des excédents sur le budget de fonctionnement, ce qui permet chaque année à notre commune de dégager des ressources qui nous permettent d'investir et, suivant les projets de pouvoir bénéficier en complément, de subventions du département, de la région, ou d'autres organismes.

Au titre de l'exercice 2022, la commune, a généré un excédent global de **65 155 €** dont un excédent de 44 907 € en fonctionnement et de 20 248 € en investissement.

En termes d'endettement, notre commune est très peu endettée, subsiste un emprunt de 74 037 € au 31 décembre 2022 et nous disposons d'une trésorerie excédentaire de **+ 206 028 €**.

LE BUDGET 2023 / LES GRANDES LIGNES

FISCALITE

Comme l'année dernière, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter cette année les taux d'imposition des bases des taxes foncières bâties et non bâties, les bases augmentant par ailleurs par l'administration fiscale du fait de l'inflation constatée.

CONTINUITE DES MESURES D'ÉCONOMIE

La Municipalité continue de prendre des mesures visant à réduire ses dépenses énergétiques. Après le remplacement des fenêtres et portes de la Mairie, de la réfection intégrale de la toiture pour diminuer les dépenses de chauffage, il a été décidé cette année afin de faire des économies sur les dépenses d'électricité d'éteindre de minuit à 5h du matin l'éclairage public, comme bon nombre de communes.

Cette année, les éclairages par lampe de sodium de la rue de la Vieille France seront remplacés par des lampes LED dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, permettant ainsi de contribuer à la diminution des consommations électriques de la commune.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Cette année, le poste investissement budgété sera conséquent (1 050 740 € inscrit) et aura pour mission de financer les éléments suivants, dont l'enfouissement des réseaux et la refonte intégrale de la voirie de la rue de la Vieille France (2ème phase) qui sont les projets les plus significatifs.

- Réfection de l'éclairage allée des Châtaigniers
- Mise en place de minuteries pour la coupure de l'éclairage public de 0h00 à 5h00
- Le remplacement de l'éclairage dans la salle du conseil municipal
- L'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France
- Les travaux de voirie rue de la Vieille France

Pour financer ces investissements, il est prévu en sus de la trésorerie de la Mairie, des subventions attendues à hauteur de 526 957 €, un remboursement partiel de la TVA de 130 000 € (qui n'aura lieu que sur l'année 2024) et le produit de la vente d'un terrain à hauteur de 200 000 €.

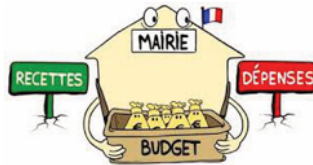
Afin de financer le remboursement de TVA, il a été inscrit un montant en emprunt de 138 323 € au budget. Outre ce montant à financer à court terme, nous aurons besoin aussi de préfinancer la vente du terrain et les subventions à recevoir et c'est précisément pour ces raisons qu'il a été décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 130 000 € et de contracter un prêt relais de 320 000 € auprès de la Caisse d'épargne – Collectivité.

LE BUDGET 2023 / FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

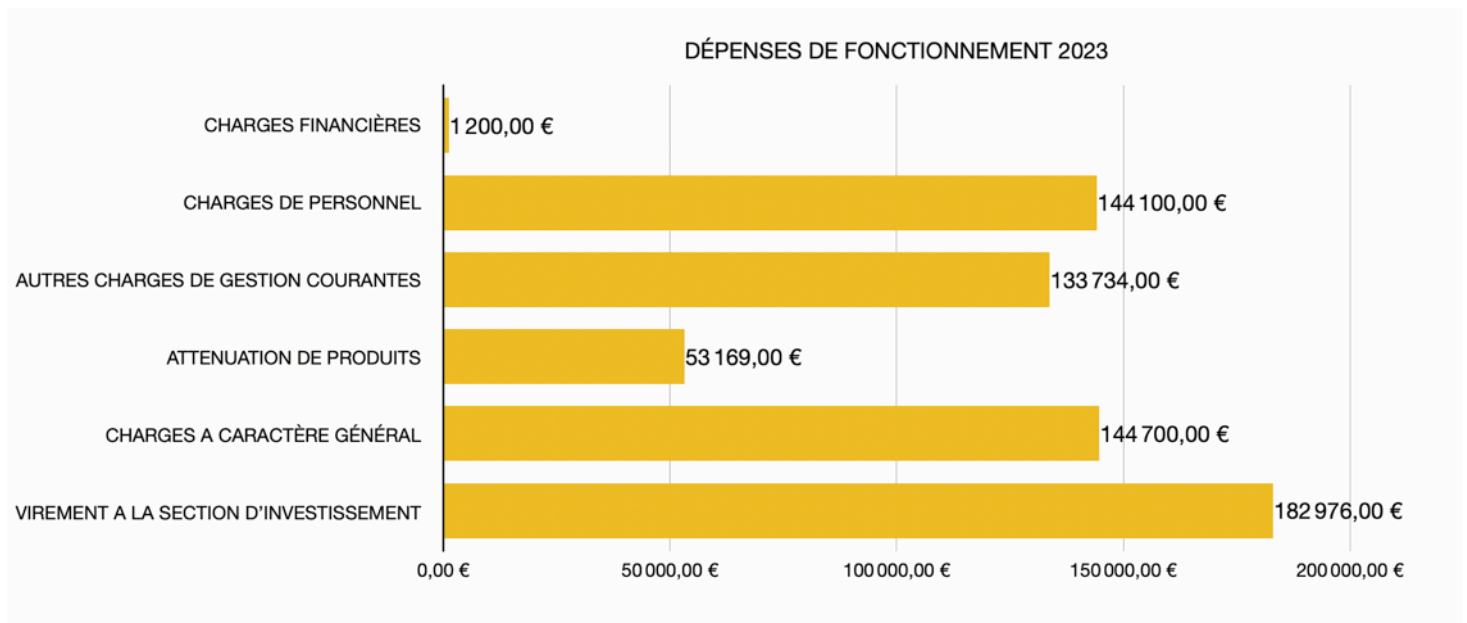
Le budget primitif 2023 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 1.710.619 €.

Il se divise en deux grandes sections :

I- budget 2023 – Section de Fonctionnement



Le budget des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2023 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 659 879 € (vs 416.566 € dépensés sur 2022) et se ventile de la façon suivante :

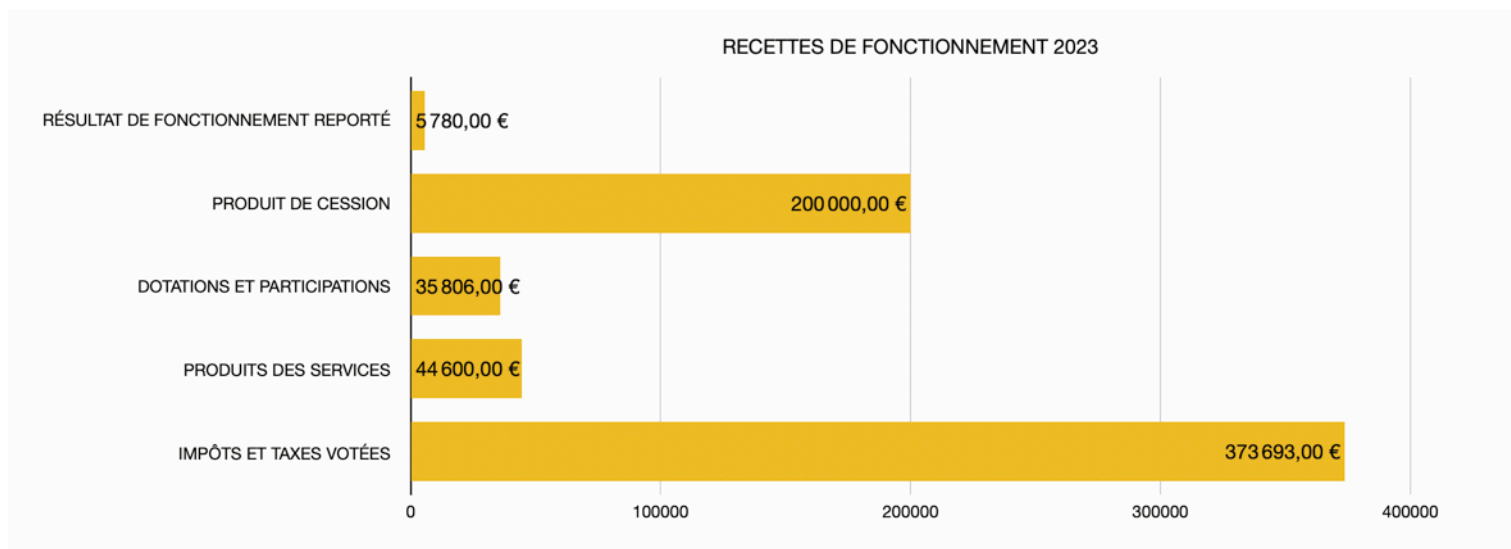


Les charges de gestion courante correspondent majoritairement aux contributions de la commune aux différents organismes (Ecole, Syndicats, ...) et indemnités des élus.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses de fonctionnement de la commune, à savoir, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de fournitures ou prestations de services

Le virement à la section d'investissement (183K€) correspond principalement à un transfert de l'excédent capitalisé en fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement, qui va provenir de la vente d'un terrain budgété en recette de fonctionnement pour 200 K€.

Le budget des recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 659.879 € (vs 461 472 € perçus sur 2022) et se ventile de la façon suivante :



Le résultat de fonctionnement reporté (5 780 €) correspond à une partie des excédents capitalisés (trésorerie) de la commune.

Les impôts et taxes votées (373.693 €) représentent la majorité de nos recettes de fonctionnement et se répartissent de la façon suivante :

- 219 276 € - Taxe foncière bâtie
- 10 362 € - Taxe foncière non bâtie
- 16 147 € - Contribution financière des entreprises

DÉCIDÉES ET VOTÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

- 72 908 € - Contribution FNGR
- 10 000 € - Taxe sur les pylônes
- 15 000 € - Taxe sur l'électricité
- 30 000 € - Taxe additionnelle droits de mutation

Il est également à rappeler que seules les trois premières taxes ci-dessous sont du ressort de la municipalité et votées au moment de l'élaboration du budget par les élus.

Le Produit de cession inscrit pour 200 000 € correspond à la vente d'un terrain communal qui est prévu d'être vendu courant 2023.

2 - budget 2023 – Section d'investissement

Le budget d'investissement : 1 050 740 €

1-Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

• Subvention d'investissement	526 956 €
• Virement de la section de fonctionnement	182 976 €
• Excédent capitalisé + solde exécution	200 248 €
• Emprunt	138 323 €
• Remboursement FCTA	2 237 €
Total	1 050 740 €

2-Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

Remboursement des emprunts	6 000 €
Immobilisations incorporelles	24 500 €
Honoraires de maîtrises d'œuvre pour les études d'enfouissement des réseaux et les travaux de voirie rue de la Vieille France engagés	
Bâtiments publics	1 800 €
Remplacement de l'éclairage de la salle du Conseil Municipal par un appareillage LED	
Réseaux de voirie	1 009 640 €
Enfouissement des réseaux, modernisation de l'éclairage public et réfection voirie rue de la Vieille France	
Divers petits travaux de voirie	
Installation de Voirie	8 800 €
Mise en place d'une minuterie sur le réseau d'éclairage public pour permettre l'extinction de l'éclairage de 0h00 à 5h00. Travaux sur le réseau d'éclairage public allée des Châtaigniers	
Total	1 050 740 €

TRAVAUX RUE DE LA VIEILLE FRANCE



Les travaux ont débuté en mai, la première phase qui a consisté à passer les réseaux et sous terrains et à mettre en place les bordures et caniveaux doit s'achever début septembre. La seconde phase consistera à raccorder les riverains au nouveau réseau de téléphonie et d'électricité, puis la mise en place des candélabres, enfin les entreprises procéderont à la mise en place des revêtements de la voirie et des trottoirs. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de novembre.

Compte tenu du montant important de ces travaux, il nous paraît important de vous donner toutes les informations financières sur ces opérations.

À la suite de la consultation des entreprises pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de la voirie, les entreprises attributaires de ces marchés sont, pour le lot voirie l'entreprise Filloux et pour le lot d'enfouissement des réseaux, les entreprises Coratel et Filloux. Pour assister la commune dans la réalisation de ces travaux, il a été fait appel à un Maître d'œuvre, le bureau d'études C.E.C.O.S.

Le montant total de cette opération est de 1 014 442,00 € TTC qui se décompose de la façon suivante :

- Travaux de voirie : 635 895,00 € ;
- Maîtrise d'œuvre voirie : 15 840,00 € ;
- Travaux d'enfouissement des réseaux : 347 567,00 € ;
- Maîtrise d'œuvre réseaux : 15 120,00 €.

Ces travaux seront financés en grande partie avec des subventions que nous ont accordées nos différents partenaires.

Pour les travaux de voirie, le total des subventions attendues est de 424 350,00 €, provenant d'un contrat rural, conclu avec le Département du Val-d'Oise et la Région Île-de-France pour un montant de 277 830,00 €, une subvention du Conseil départemental dans le cadre de l'ARCC 2022 pour un montant de 34 000,00 €, d'un fonds de concours de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise pour un montant de 37 520,00 € et du Syndicat Intégré d'assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains pour un montant de 7 500,00 €

Pour les travaux d'enfouissement des réseaux, le total des subventions attendues est de 198 120,00 €, provenant du Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux et la rénovation énergétique de l'éclairage public pour un montant de 69 483,00 €, des services de l'État dans le cadre du dispositif « Fond vert » pour un montant de 39 172,00 €, du Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise pour un montant de 80 036,00 € et de l'opérateur Orange pour un montant de 9 429,00 €

Par ailleurs, il faut aussi prendre en compte le Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée, qui pour cette opération sera de 126 500,00 €.

Aussi, ce n'est pas moins de **681 470,00 € que la commune percevra de ses partenaires** pour financer ces travaux, soit plus de 67 % du coût total de ces travaux.

Par conséquent **le reste à charge pour la commune sera de 332 952,00 €.**



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS FACILITE VOS DÉPLACEMENTS



Depuis le 1er janvier 2023, la CCVO3F a mis en place un nouveau service : le transport à la demande.

Ce service est dédié aux personnes âgées de plus de 60 ans, à mobilité réduite, en insertion professionnelle ou bénéficiaire de l'APA dans le cadre de leurs déplacements pour des rendez-vous médicaux ou démarches administratives dans le Val-d'Oise, et pour se rendre dans les centres commerciaux et marchés sur le territoire de la CCVO3F. Le tarif s'élève à 30 € par an et l'inscription se fait auprès de la Mairie de Béthemont-la-Forêt.

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Le 27 mai dernier à Parmain, la première borne électrique IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) a été inaugurée sur le territoire de notre Communauté de Communes.

Lors du déploiement de cette première phase, 7 bornes de recharge ont été installées sur les communes de la CCVO3F. Notre village a été équipé de ce dispositif qui est situé place de la Pompe. Toutes les bornes sont équipées d'un système compatible avec toutes les cartes d'opérateurs de mobilité.

Elles proposent des services identiques en termes de tarifs et d'abonnements et offrent également la possibilité de déclencher la recharge en paiement direct sur simple présentation d'une carte bleue ou d'un smartphone. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le fonctionnement de ces bornes sur le site du Syndicat Intercommunal du gaz et de l'Électricité en Île-de-France <https://www.sigeif.fr/mobilite-electrique>.



LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À BÉTHEMONT-LA-FORÊT

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a ouvert depuis le printemps dernier une structure dédiée à la petite enfance au sein de notre village.



Le lieu d'Accueil Enfant Parent ouvre ses portes les mercredis de 9 h 00 à 11 h 00 à l'école Béthemont-la-Forêt. Vous venez quand vous le souhaitez et vous restez le temps que vous désirez.

Il s'adresse aux familles et à leurs enfants âgés de 0 à 6 ans.

Au sein d'un lieu convivial et ludique, venez partager un temps privilégié avec votre enfant et avoir des temps d'échanges avec d'autres parents, autour d'activités d'éveil, de temps de lectures ou de jeux. Un lieu gratuit, confidentiel, anonyme.

Pour tout renseignement, contacter Madame Lecanu au 06 62 21 56 54 ou le secrétariat de la Mairie de Béthemont-la-Forêt.



QUE SE PASSE-T-IL DANS NOS ÉCOLES ?



Cette année les écoles de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry s'étaient données rendez-vous le vendredi 17 février dernier à l'école de Béthemont-la-Forêt pour renouer avec la tradition en organisant le carnaval. Après un défilé costumé dans les rues de notre village, les enfants ont pu embraser le bonhomme carnaval sur le terrain communal.

La fin d'année scolaire 2022-2023 fut encore une fois riche en événements sur nos écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.



Vendredi 23 juin, tous les parents d'élèves ont été conviés à venir assister aux deux comédies musicales réalisées par nos élèves.

Les élèves de la classe de Patricia et ceux de la classe d'Ophélie ont tout d'abord présenté leur spectacle autour des animaux présents dans les Fables de Jean de la Fontaine.

Ce sont ensuite les élèves de Chauvry, accompagnés des CP-CE1 de Béthemont-la-Forêt qui sont montés sur scène pour interpréter de nombreux chants autour d'un thème commun : le Temps qui passe.

Le spectacle s'est ensuite terminé sur un moment convivial.





Le jeudi 6 juillet, les familles des maternelles et des CP-CE1 ont été invitées à participer à un petit-déjeuner dans la cour de l'école afin de venir admirer la fresque murale réalisée par les enfants.

Après avoir recherché, observé et étudié les insectes tout au long de l'année, les élèves ont appris à les former à l'aide d'objets présents dans la classe, puis à les dessiner pour pouvoir réaliser notre fresque.

Parents et enfants sont conquis. Cette jolie fresque égaye notre cour de récréation.



Le 23 juin dernier Monsieur Didier Dagonet, Président du Syndicat de Regroupement Scolaire a remis des calculatrices aux six enfants qui quitteront à la rentrée de septembre notre école pour le collège.

Nous leurs souhaitons bon courage dans cette nouvelle étape de leur parcours scolaire.

VIE SCOLAIRE

Le travail mené en classe autour de l'étude des insectes, du potager, des déchets a également permis à nos deux écoles d'obtenir cette année la labellisation E3D niveau 1.



L'obtention de ce label est valable 3 ans et met les élèves au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du développement durable pour pouvoir agir, au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de leur vie en tant que citoyens informés et engagés.

Par ailleurs, afin de poursuivre et enrichir le travail mené cette année, les enseignantes de l'école de Béthemont-la-Forêt ont monté un projet « école du dehors » pour l'année 2023-2024.

Les enseignantes souhaitent pouvoir proposer aux élèves des temps de classe en extérieur et de manière régulière. Chaque sortie de classe permettra l'acquisition d'apprentissages interdisciplinaires. Les expériences vécues en extérieur permettront de faire le lien avec les séances vécues en intérieur.

Le projet a été soumis à une commission via le dispositif de l'Education Nationale « Notre école, faisons-la ensemble » et a été validé.



Notre école bénéficiera donc d'une subvention de 6 500 euros pour acheter du matériel pédagogique, aménager l'espace situé en haut de la cour de récréation, mais aussi pour pouvoir accueillir des intervenants proposant des animations en lien avec la nature.

RENTRÉE DES CLASSES

Pour la rentrée scolaire 2023-2024 nous attendons 61 enfants qui seront réparties de la façon suivante :

- À Béthemont-la-Forêt, l'école accueillera 38 enfants :
 - Maternelle : 22 élèves, dont 7 enfants en Petite Section, 7 enfants en Moyenne Section et 8 enfants en Grande Section.
 - Primaire : 16 élèves, dont 10 enfants en Cours Préparatoire et 6 enfants en Cours Élémentaire première année.

L'équipe pédagogique est composée de Madame Ophélie Haton, Directrice, secondée les lundis par Madame Sandra NINOT, pour la classe de primaire et de Madame Patricia Jolif pour la classe de maternelle accompagnée de Madame Nadia Aubry en temps qu'ATSAM

- A Chauvry, l'école accueillera 23 enfants :
 - Primaire : 23 élèves, dont 6 enfants en Cours Élémentaire deuxième année, 11 enfants en Cours Moyen première année et 6 enfants en Cours Moyen deuxième année

L'équipe pédagogique est composée Madame Lucie Grillet qui fera sa première rentrée au sein de notre école, nous lui souhaitons la bienvenue.

Le lundi 4 septembre, les enfants de notre commune reprendront le chemin de l'école, qu'ils soient scolarisés à Béthemont-la-Forêt pour les Maternelles, CP, CE1 ou à Chauvry pour les CE2, CMI, CM2.

Les horaires resteront inchangés cette année à savoir :

Ecole de Béthemont-la-Forêt

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45
13h30 – 16h15	13h30 – 16h15	13h30 – 16h15	13h30 – 16h15

Ecole de Chauvry

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h15 – 11h30	8h15 – 11h30	8h15 – 11h30	8h15 – 11h30
13h15 – 16h00	13h15 – 16h00	13h15 – 16h00	13h15 – 16h00

L'ouverture des portes des écoles le matin et le midi aura lieu 10 minutes avant le début de la classe.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Il est rappelé aux parents que le Syndicat de Regroupement Scolaire a mis en place un accueil périscolaire :

Le matin à l'école de Béthemont-la-Forêt de 7h30 à 8h20 ;

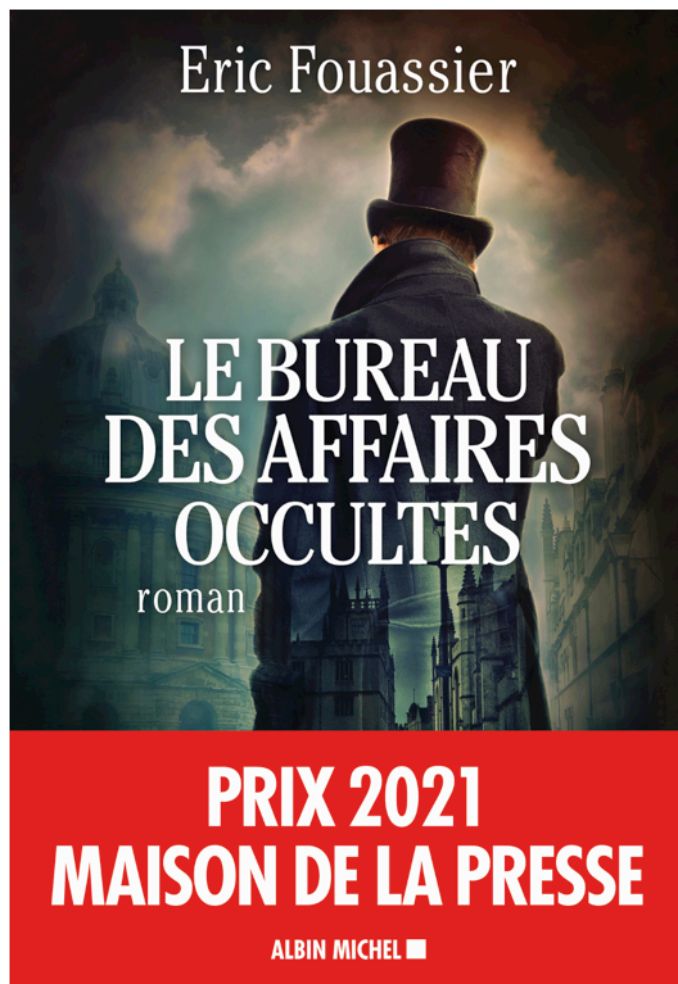
Le soir à la salle des fêtes de Chauvry de 16h20 à 18h45.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Après sa fermeture estivale, la bibliothèque municipale vous accueille de nouveau à partir du samedi 2 septembre de 10h à 12h.

Elle sera fermée les samedis 2 octobre, 4 novembre, 23 et 30 décembre 2023.

Venez emprunter les livres gratuitement. Quelques nouveautés sont proposées dont:



Résumé :

Un livre qu'on ne peut lâcher !

Entre complots politiques et vengeance personnelle, Valentin a du pain sur la planche,

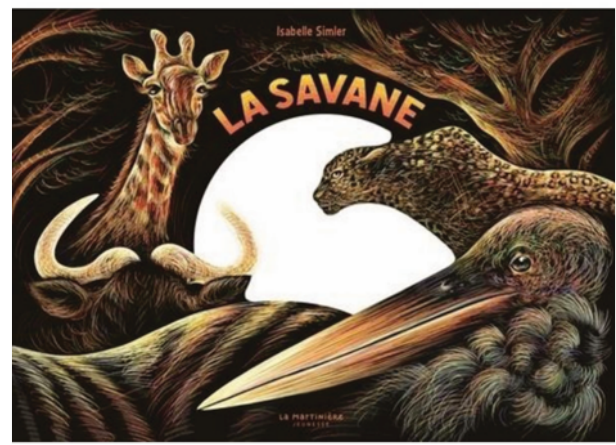
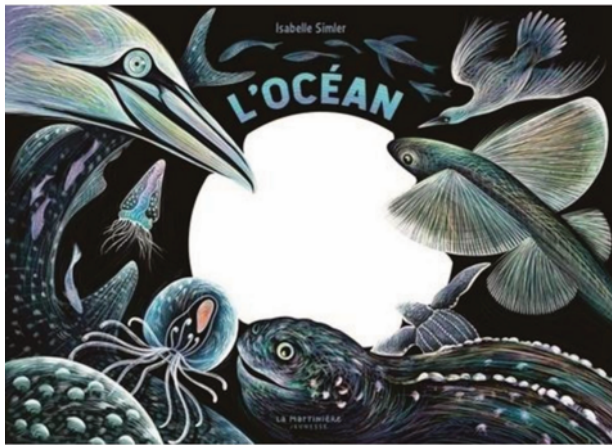
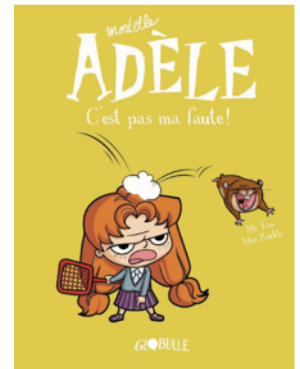
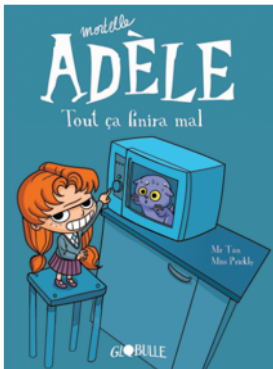
Premier tome qui pose les bases, très bien écrit sur fond scientifique, un thriller historique addictif où l'on comprend que les monstres existent toujours et que les hommes sont sans cesse en quête de pouvoir,

A lire d'urgence,

Le 2ème tome, le fantôme du vicaire est disponible dans les nouveautés.

Quelques nouveautés coté jeunesse :

Retrouvez Mortelle Adèle avec une dose d'humour noir et un soupçon de tendresse, voici la recette d'Adèle une héroïne d'un nouveau genre.....



L'océan, une nuit et la savane, une nuit d'Isabelle Simler sont une magnifique série destinée aux enfants de 3 à 6 ans. A travers ses illustrations, l'auteure nous invite à explorer le monde fascinant des animaux la nuit.

Quelques nouveautés coté adulte :



NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BELLE RENTREE, Au plaisir de vous rencontrer et d'échanger sur nos lectures,

Les Bénévoles

ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

LA GALETTE DES ROIS

Après les fêtes de fin d'année comme il est de coutume le Comité Communal d'Action Sociale de Béthemont-la-Forêt a convié nos aînés le samedi 14 janvier pour partager la traditionnelle galette des Rois. Il y avait, cette année, 25 rois et reines potentiels. Mais seuls quelques-uns d'entre eux ont été élus. Une fois de plus, cette animation de l'Épiphanie a été un beau succès auprès de nos seniors de plus de 65 ans.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

APRÈS-MIDI CRÊPE, LOTO DES AINÉS

Comme chaque année, nous avons eu le bonheur de partager un après-midi bien agréable en compagnie de nos aînés le samedi 11 mars dernier.

Lors de ce rendez-vous, la chandeleur n'étant pas si lointaine, nous avons apprécié une belle dégustation de crêpes fournies en nombre par les membres du Comité Communal d'Action Sociale, avec caramel, confitures, sucre... et de quoi se désaltérer.

Ensuite est venu un temps de détente ou plutôt de concentration puisque l'animation du traditionnel loto a démarré, chacun guettant les numéros et c'est dans la bonne humeur que les heureux gagnants sont repartis avec leur lots : champagne, puzzle, aspirateur...

Merci à tous d'avoir partagé ce moment,

A l'année prochaine !!



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

WEEK END JEUX DE SOCIÉTÉ



Le 17 mars pour la Saint Patrick le Comité des Fêtes avait convié les Béthemontoises et les Béthemontois pour une soirée bière et la partie familiale du premier week-end « jeux de société » du village.

Nous étions une vingtaine de personnes pour cette soirée au climat très britannique. Plusieurs tables de jeux se mirent rapidement en place : Belote, Uno, Timeline entre autres.

Bien sûr pas de soirée détente sans sandwiches préparés avec soin par nos bénévoles et quelques verres pour se rafraîchir et honorer Saint Patrick.

Le lendemain avec une météo plus clémente la fréquentation de la cantine et des tables de jeux fut plus importante pour la partie « Junior ». Bien entendu les membres du Comité des Fêtes avaient prévu un goûter afin de contenter tous les participants à cet après-midi jeux.



Sans aucun doute, nous renouvelerons l'exercice afin de valider cet essai prometteur.

ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE



Le 19 mars a eu lieu la cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Monsieur Didier Dagonet, Maire de Béthemont-la-Forêt, Madame Cécile Rilhac, Députée de notre circonscription, Madame Isabelle Oger première Adjointe, Monsieur Thierry Vincent second Adjoint, les membres de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie de

la section Béthemont-la-Forêt - Taverny ainsi que des représentants de la Gendarmerie et des Pompiers ont déposé trois gerbes au pied du monument aux morts.

Les Béthemontois présents se sont associés à eux pour célébrer le souvenir de nos soldats tombés au combat.

Nous nous sommes retrouvés ensuite pour un verre de l'amitié.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

CHASSE AUX ŒUFS

Le 8 avril dernier, il y avait beaucoup d'animation autour de notre mairie. En effet nos parterres et nos arbustes ont pris des couleurs grâce aux nombreux œufs en plastique éparpillés un peu partout pour permettre à tous les participants de revenir avec leur butin.

Une fois la chasse terminée, c'est-à-dire rapidement ! nous avons échangé pour le plus grand bonheur des gourmands des œufs décoratifs contre des œufs en chocolat beaucoup plus savoureux.

Afin de prolonger ce moment et d'amuser les enfants, nous avons organisé un petit atelier de décoration d'œufs en polystyrènes avec feutres, paillettes pour rapporter un petit souvenir de cette matinée.

Pendant cet atelier, les parents et les enfants ont pu partager une omelette accompagnée d'un verre de l'amitié pour rendre ce moment encore plus convivial.

Merci pour votre participation et à l'année prochaine !!



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

LES NUITS DES FORÊTS

Dans le cadre du festival national "Nuits des Forêts" qui a eu lieu le dimanche 18 juin après-midi à Béthemont-la-Forêt, le propriétaire du bois de « Montaugland » nous a fait découvrir la forêt et ses grands équilibres.



A cette occasion l'Office National des Forêts a présenté le massif forestier de Montmorency en rappelant la problématique de la maladie de l'encre qui décime depuis 2018 les peuplements de châtaigniers et du travail de renouvellement de cette forêt afin d'endiguer le phénomène et assurer aux générations futures un massif en bonne santé, indispensable face aux enjeux du réchauffement climatique.

Pour poursuivre agréablement cette après-midi l'association « les Chemins de la musique » avait organisé un concert en sous-bois, avec la participation de Manon et Déborah, deux jeunes violoncellistes diplômées du Conservatoire Royal de Bruxelles, qui nous ont interprété des extraits d'œuvres de Ravel, Casals, Godard, Chostakovitch, Glière.



Malgré les éléments qui se sont déchainés en fin d'après-midi, obligeant les participants à un repli stratégique sous le hangar de la propriété, cette manifestation a été une belle réussite.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

FEU DE LA SAINT JEAN

Le 24 juin à Béthemont-la-Forêt a été le cadre d'un très bel événement.

En effet le village avait choisi cette date pour célébrer la venue de l'été.

Pour ce faire le programme était parfait. Malgré la chaleur, de nombreux Béthemontois et Béthemontoises sont venus participer à un concours de danses façon jeux vidéo et s'initier à la réalité virtuelle.



Après le traditionnel apéro offert par le Comité des fêtes et fort agréablement mis en musique par les Tontons Swingueurs, les tables installées par l'organisation furent toutes occupées par les participants du Pique-Nique Citoyen. En dépit d'une température élevée, le barbecue fut pris d'assaut.

Pendant le repas, les hostilités reprirent sur la piste de danse avec la participation et des performances notables d'élus et de membres du Comité des Fêtes.

Le traditionnel concours de pâtisseries se révéla très relevé avec la participation de huit gâteaux.

À la nuit tombée, le feu de la Saint-Jean fut embrasé et la soirée prit fin par un magnifique feu d'artifice.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

SORTIE DES AÎNÉS À MEAUX

Le 28 juin dernier, nos aînés ont participé à la sortie annuelle organisée par le CCAS.

La ville de Meaux était notre destination.

Cette belle journée ensoleillée a débuté par la visite du musée de la Grande Guerre.

Dans une scénographie immersive déployée sur 3 000 m², avions, chars, tranchées reconstituées, canons et véhicules, objets du quotidien ont plongé le groupe dans l'histoire de la 1^{re} guerre mondiale.



Nos aînés ont ensuite déjeuné dans un restaurant proche de la cathédrale, visite prévue dans l'après-midi. Cet édifice lumineux s'est dévoilé avec son chœur, sa tour flamboyante et ses 5 vaisseaux. La visite a continué par les extérieurs avec le jardin Bossuet.

Enfin, le groupe ne pouvait pas repartir sans une dégustation de Brie de Meaux.

Fatigués par cette journée intense, nos aînés ont somméillé jusqu'à l'arrivée à Béthemont-la-Forêt.

L'équipe du CCAS vous remercie de votre présence et réfléchit déjà à la prochaine sortie.

Côté pratique :

Si vous souhaitez visiter Meaux et ses centres d'intérêt :

Musée de la Grande Guerre, rue Lazare Ponticelli 77100 Meaux

www.museedelagrandeguerre.com

Horaires d'ouverture : tous les jours de 9 h 30 à 18 h

Maison du Brie de Meaux, 5 place Charles de Gaulle, cité épiscopale Meaux

tourisme@meaux.fr



AU PROFIT
DES ÉCOLES DE
BÉTHEMONT-LA-FORÊT
ET CHAUVRY



BÉTHEMONT EN FÊTE

9/10
SEPT 2023

AU TERRAIN COMMUNAL
DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Feux d'artifice le samedi soir

Restauration sur place

Libre le samedi soir et sur réservation le dimanche midi

Renseignements et réservation

en Mairie de Béthemont-la-forêt ou au 01 34 69 27 01

